

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 27 février 2024

Séance du : 27/02/2024

Date de convocation : 19/02/2024

Membres en exercice : 31

Quorum : Non requis - 2^{ème} convocation du Conseil d'Administration ajourné le 19/02/2024 faute de quorum

Présents ou représentés : 4

Absents ou excusés : 27

Seuil de la majorité absolue : 3

Pour : 4	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------	-------------------	-----------------------

Délibération 24.02.681

Objet : Renouvellement d'adhésions à des associations (loi 1901) et propositions de nouvelles adhésions

Le 27 février 2024 à 14 h 00 s'est réuni Salle de l'Assemblée du Conseil Départemental, le Conseil d'administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA, Vice- Présidente de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS : (4 membres)

Mesdames Martine CROQUETTE, Florence SIORAT, Maryse VEZAT-BARONIA et Véronique VOLTO.

EXCUSES : (27 membres)

Madame Julie ALBOUY, Messieurs Jean-Marc BERGIA, Jérôme BOUTELOUP, Madame Catherine CAMBEFORT, Messieurs Daniel CALAS, Victor DENOUVION, Serge DEUILHE André DURAND, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Laurent FOREST, Loic GOJARD, Olivier GUERRA, Madame Isabelle HARDY, Messieurs Jérôme LAFFON, Didier LAFFONT, Patrice LAGORCE, Patrick LEFEBVRE, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Lauriane MASELLA, Messieurs Jacques OBERTI, Philippe PETIT, Madame Emilienne POUMIROL, Monsieur Bernard PRINCE, Mesdames Françoise SIMEON, Annie VIEU et Messieurs Sébastien VINCINI et Lionel WELTER.

Dans le cadre de ses missions, Haute-Garonne Ingénierie-ATD est amenée à adhérer à différentes associations afin de participer à leurs travaux et aux échanges avec des réseaux d'acteurs spécialisés en lien avec les activités de l'Agence, de bénéficier, le cas échéant, de l'accès à des actions de formation, colloques, rencontres ou séminaires professionnels.

En premier lieu, il est proposé de renouveler pour l'année 2024 les adhésions annuelles de l'Agence aux associations suivantes :

Nom de l'Association	Domaine d'activités	Montant estimé TTC de la cotisation annuelle	Observations
AFIGESE	Expertise financière	340,00 €	Forfait
DECLIC	Expertise numérique	2.000,00 €	Forfait en fonction du nombre d'agents dédiés à l'assistance numérique
AnDatd	Réseau des Agences Techniques Départementales	30,00 €	Forfait en fonction du nombre de dirigeants

En second lieu, dans le cadre des activités d'ingénierie liées à l'attractivité des territoires, l'établissement souhaite également adhérer à de nouvelles instances. Il s'agit d'adhérer, en particulier, à la Fédération Nationale des SCoT et à l'association OPEN-IG. Par ailleurs, il conviendrait également de rejoindre le partenariat proposé par ATOUT France et l'association ADN Tourisme.

La Fédération Nationale des SCoT (créée en 2010) est l'association d'élus représentant les structures porteuses de Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Elle est un lieu d'échange et de formation pour les élus et les techniciens, un centre de ressources et de réseaux, un interlocuteur porte-parole des SCoT auprès de l'État et des divers partenaires concernés, un lieu de réflexion, de prospective et de proposition dans l'évolution des préoccupations et des réglementations de l'urbanisme. Elle compte 353 adhérents, soit 80 % des structures porteuses de SCoT.

Aujourd'hui, la Fédération est un acteur important de l'aménagement du territoire régional, notamment dans le cadre de la révision actuelle du SRADDET Occitanie. Elle a organisé en 2022, les Conférences des SCoT et synthétisé des propositions de territorialisation des objectifs de réduction de l'artificialisation. Elle accompagne les élus du bloc local dans leurs réflexions sur les nouveaux modèles d'aménagement des territoires pour alimenter la refonte des stratégies territoriales des SCOT, suites aux lois ELAN et Climat Résilience.

Haute-Garonne Ingénierie-ATD accompagne actuellement les SCoT Lauragais, Sud Toulousain, Comminges Pyrénées et du Nord Toulousain dans leur révision, mais n'est pas conviée directement aux réunions de travail de la Fédération.

Dans le cadre de la réflexion en cours sur l'aménagement du territoire haut-garonnais, il s'avère pertinent que Haute-Garonne Ingénierie-ATD adhère à cette structure afin de formaliser son avis dans les propositions qui y seront faites, mais également de pouvoir bénéficier d'un échange d'expériences, de ressources, de formations et d'études.

Pour rejoindre la Fédération Nationale des SCOT, l'Agence devra s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée à **4.000 euros**.

S'agissant d'**OpenIG**, cette association a pour mission de :

- Créer et co-piloter la stratégie de l'information géographique en Occitanie,
- Gérer une infrastructure régionale de données géographiques,
- Porter techniquement et financièrement des projets liés à l'information géographique,
- Construire des référentiels de données géographiques sur le territoire régional,
- Contribuer à la sensibilisation et l'information des adhérents dans le domaine de l'information géographique et de la donnée,
- Concevoir une stratégie de communication et promouvoir l'information géographique.

En juin 2019, OPenIG, la Région Occitanie, les services de l'Etat représentés par le SGAR et l'IGN ont signé une convention de partenariat pour définir un cadre de coopération. Les quatre signataires s'efforcent de converger vers une plateforme unique, sous l'égide du CRIG Occitanie qui organise des événements pour diffuser de l'information, permettre des échanges lors de groupes de travail réservés aux adhérents d'OPenIG et aux structures d'Etat.

Devenir adhérente de l'association OPenIG permettrait à Haute-Garonne Ingénierie-ATD de suivre toutes les actualités liées à l'information géographique et d'avoir accès à des projets techniques essentiels comme par exemple : la création d'une Géoplateforme (optimisation de la production et de la diffusion des géodatas au service de la décision publique) ou la mise en place de la Base Adresses Nationale (BAN) qui facilitera la mise à jour des adresses par les communes et les rendra utilisables par tous.

Le coût de l'adhésion annuelle à l'association OPEN-IG s'élèverait à **1.500 euros**.

Concernant **ATOUT France** groupement d'Intérêt économique (GIE) et l'association **ADN Tourisme**, il s'agit de rejoindre un partenariat constitué pour travailler à une démarche collective au travers du projet « **France Tourisme Observation** » (**FTO**).

Le projet FTO est à la fois une démarche partenariale visant à fédérer les acteurs vers des démarches communes vertueuses (optimisation de l'accès aux datas, maîtrise des méthodes, partage des données et des analyses, création de nouveaux champs d'observation, économies d'échelle, ...) et une plateforme technologique performante, accessible via le règlement d'une licence. De plus, il est prévu des services « à la carte » permettant l'achat de données complémentaires.

Une Convention Cadre « FTO » est proposée à l'ensemble des structures intéressées. Cette convention doit être signée par le Comité Régional de Tourisme (CRT) et chaque partenaire concerné. Au sein des régions, chaque CRT intervient en tant que coordonnateur FTO pour ses partenaires infras régionaux, soit pour l'Occitanie, 13 départements.

L'organisation des co-financements est ensuite répartie en fonction du nombre d'adhérents par territoire. Concernant la région Occitanie, pour 2023, le CRTL Occitanie prend en charge la totalité du financement. Pour 2024, le prix total estimé pour l'ensemble des partenaires est de l'ordre de 22.560 euros, financé à 30% par le CRTL et 70% par les partenaires (coût identique pour la part licence, soit environ 1.215 €). L'achat de données est, quant à lui, estimé à ce jour à 2.575 € pour HGI-ATD, ce montant étant encore à affiner en fonction des options choisies.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés, décident à l'unanimité :

- De renouveler les adhésions auprès des associations : AFIGESE, DECLIC et AnDat ;
- De souscrire de nouvelles adhésions auprès des associations : Fédération Nationale des SCoT et OpenIG ;
- D'approuver la conclusion de la convention cadre « FTO » proposée par ATOUT France et l'association ADN Tourisme, avec le CRTL Occitanie, coordonnateur « FTO » ;
- D'autoriser le Président à signer les différents documents correspondants ;
- D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI